

Modification du règlement du Conseil municipal

Vu le règlement du Conseil municipal du 10 mars 2020,
vu la nécessité d'y apporter des modifications,
conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
décide à la majorité simple
par 13 oui, 0 non et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal du 10 mars 2020, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.